

Problèmes touchant la séparation de la Bibliothèque universitaire et de la Bibliothèque cantonale

Autor(en): **Clavel, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD**

Band (Jahr): **57 (1981)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-771574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Wie an Euronet anschließen?

Wer einen Anschluß an Euronet installieren will, muß die Vorschriften der PTT beachten. Sie sind seit dem 1. Januar 1980 in Kraft und können bei der Generaldirektion PTT in Bern angefordert werden. Die technische Ausrüstung besteht aus einem Terminal mit Bildschirm oder Drucker, das mittels eines Modems mit dem Telefonnetz verbunden wird. Um die Datenbanken benutzen zu können, müssen Verträge mit den entsprechenden Hosts abgeschlossen werden.

Die Kommunikationstarife via Euronet sind entfernungsunabhängig. Sie richten sich vielmehr nach der übertragenen Datenmenge und der Dauer des Anrufes bei der Datenbank.

Interessenten in der Schweiz wenden sich an die folgende PTT-Kontaktstelle: Herrn P. Läser, GD-PTT, Teleinformation, Viktoriastraße 21, 3030 Bern. Hier stehen auch Dokumentationen über Euronet zur Verfügung.

Walter Bruderer, GD-PTT, Bern

Problèmes touchant la séparation de la Bibliothèque universitaire et de la Bibliothèque cantonale

L'approche de l'échéance fixée pour la mise en service de la nouvelle bibliothèque universitaire à Dorigny a conduit la direction de la BCU à établir l'inventaire des problèmes à résoudre. La BCU a élaboré un inventaire détaillé des travaux à exécuter qu'elle met à la disposition de toutes les personnes intéressées.

Im Hinblick auf die Inbetriebnahme der neuen Universitätsbibliothek in Dorigny hat die Direktion der BCU einen Problemerkatalog aufgestellt. Die detaillierten Arbeitspläne dazu sind bei der BCU erhältlich.

Il est important de noter en préambule que la BCU va rester une seule institution comportant deux sièges et deux annexes: la Bibliothèque universitaire de Dorigny, avec son annexe dans le Bâtiment des Facultés des Sciences humaines; et la Bibliothèque cantonale de la Riponne, avec son annexe, la Bibliothèque des Cèdres.

La mise en service de la Bibliothèque universitaire de Dorigny a été fixée à octobre 1982. L'inventaire des travaux comporte donc comme corollaire un calendrier, établi sur la base d'un compte à rebours; le respect de ce calendrier dépend de plusieurs facteurs: personnel disponible aussi bien pour des

raisons de budget que de marché du travail ou d'encadrement, place disponible pour l'exécution des travaux, mais aussi de la construction du bâtiment et de sa mise en service.

L'exécution de toutes ces tâches extraordinaires va entraîner des perturbations dans la bonne marche de la Bibliothèque. Cela se marquera surtout à partir du moment où le déménagement aura commencé. En effet bien des volumes devront être bloqués momentanément en vue de leur transfert et il ne sera pas possible d'assurer le service du prêt avec autant d'exactitude que maintenant, et cela pendant six à huit mois.

Ces mesures auront aussi un effet sur la vie interne de l'Université, notamment pour la Faculté des lettres dont la bibliothèque devrait être déménagée dans l'été 1982 afin de libérer les locaux pour le Gymnase de la Cité. Nous tenons à préciser d'emblée que ce déménagement ne pourra commencer que lorsque les magasins de la nouvelle Bibliothèque universitaire seront en état de recevoir ces collections, et quand nous disons en état, nous spécifions bien qu'ils doivent être fermés à toute autre personne que le personnel de la BCU, que les travaux d'aménagement doivent être tout à fait terminés et que la poussière qui se dégage de tout bâtiment nouveau soit entièrement tombée.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le début du déménagement sera remis, ce qui entraînera des retards dans toutes les opérations subséquentes. La date de la mise en service du bâtiment – surtout des magasins fermés – est donc la condition première pour que les mesures énumérées dans ce rapport puissent être exécutées dans les délais prescrits.

Il est prévu d'opérer le transfert des volumes (de 600 000 à 650 000 volumes) en deux temps. Ne disposant pas de la place nécessaire tant à la Riponne que dans les locaux de la Faculté des lettres pour préparer avant le déménagement le tri des volumes destinés au libre-accès, les opérations seront disjointes: tous les livres seront transférés dans les magasins fermés de Dorigny où ils seront triés, après coup, selon leur classification CDU en vue de leur mise en place dans le libre-accès. Cette seconde opération s'étalera vraisemblablement sur plusieurs mois, en parallèle au déménagement lui-même. L'échelonnement de cette opération dans le temps obligera sans doute la direction de la BCU à n'ouvrir le libre-accès que partiellement de manière que le personnel puisse travailler dans les meilleures conditions; cette ouverture partielle pourra porter aussi bien sur l'horaire – par exemple ouverture journalière dès 12 h. seulement – que sur les sections du libre-accès.

La diffusion de ce rapport a pour but d'exposer des difficultés auxquelles la direction et le personnel de la BCU vont se heurter dans l'exécution du transfert de la Bibliothèque universitaire, et de faire appel par là, à la compréhension du public. Car malgré les travaux, la BCU sera maintenue en service en 1982. La direction de la BCU espère que ces opérations multiples et longues qui vont troubler sa bonne marche et la vie interne de l'Université pourront être supportées avec patience par les usagers. Des communiqués

seront publiés à la fin de 1981 et au milieu de 1982 pour renseigner le public sur l'avancement des travaux.

Déménagement

Les opérations à effectuer comprennent:

- époussetage des volumes
- mise sous sangle par lots de 35 cm (8° et 4°) ou de 20 cm (fol.)
- numérotage des lots
- transport à l'intérieur jusqu'au point de chargement
- chargement du camion (sur palettes)
- déchargement des palettes à Dorigny
- transport des palettes dans les magasins de la BU
- enlèvement des sangles et mise au rayon

Deux équipes de 7 personnes seront affectées à ces travaux. Chaque équipe comprendra:

- 1 chauffeur
- 1 aide-chauffeur (si possible employé BCU)
- 3 personnes (dont 1 BCU) pour sangler les livres et les charger
- 2 personnes (dont 1 BCU) pour décharger les livres et les mettre au rayon

La BCU devra acheter un camion lourd type VW LT 45 (charge utile 2,5 t) et louer un second camion.

Une équipe de 7 hommes peut transporter 80 m de livres par jour, soit environ 2400 volumes.

20 630 m de rayons représentent donc 258 jours soit 129 jours pour 2 équipes de 7 personnes.

650 000 volumes représentent 270 jours soit 135 jours pour 2 équipes de 7 personnes.

Jean-Pierre Clavel, Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

Deutsches Regelwerk für Schlagwortkataloge im Entstehen

Als im November 1978 in München ein Expertengespräch über Sacherschließung durch Schlagwortkataloge stattfand¹, wurde vorgeschlagen, eine Kommission des Deutschen Bibliotheksinstitutes sollte ein SWK-Regelwerk erarbeiten. Dieses sieben Mitglieder zählende Gremium (an den einzelnen Tagungsorten jeweils um weitere Experten erweitert) hat inzwischen seit Februar 1980 zehn Sitzungen unter dem Vorsitz von Dr. F. Junginger (Bayer. Staatsbibliothek, München) abgehalten². Es versteht sich, daß auch für die deutschschweizerischen Bibliotheken, soweit sie mit Schlagwortkatalogen zu tun haben, ein solches Regelwerk von großem Interesse sein wird.